

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vanves, le 20/07/2022

Le Cnous annonce la clôture de la campagne de collecte de la CVEC 2021-2022 qui s'élève à plus de 149 millions d'euros

Dominique Marchand, présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), a validé la fin officielle de la campagne CVEC 2021-2022, ouvrant ainsi la voie à la mise en paiement, par les Crous, de plus de 127 millions d'euros revenant aux établissements bénéficiaires.

Après une première avance à l'automne, ce sont plus de 92 millions d'euros qui ont été versés dès cette semaine à plus de 486 établissements bénéficiaires.

| Chiffres clefs de la campagne 2021-2022 | |
|---|------------------|
| Montant net collecté : | 149 974 704 € |
| Part variable par inscription, à ajouter au montant initial de référence ¹ : | 21,70 € |
| Montant revenant aux établissements d'enseignement supérieur : | 127 478 498,43 € |
| Montant revenant aux Crous | 27 496 205,57 € |

« Je me réjouis de constater qu'une nouvelle fois, la mobilisation et le professionnalisme du réseau des Crous ont permis de collecter sans difficultés des sommes conséquentes qui vont contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie des étudiants, a souligné la présidente du Cnous.

En effet, instaurée par la loi pour l'orientation et la réussite étudiante de mars 2018, la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Chaque année, les étudiants doivent s'acquitter de la CVEC auprès des Crous, sur le site cvec.etudiant.gouv.fr, préalablement à leur inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour les étudiants qui n'en sont pas exonérés (étudiants boursiers), son montant est de 95€ pour l'année universitaire 2022-2023. Conformément à la loi, l'intégralité de ce produit revient, pour une part, à plusieurs centaines d'établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires, et pour l'autre part aux 26 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

A propos des Crous

Les Crous ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien et constituent un réseau unique en France de 27 établissements publics répartis sur l'ensemble du territoire. Ils offrent aux étudiants un accompagnement social global et gèrent les aides financières, annuelles ou ponctuelles, accordées aux étudiants. Les Crous mettent à disposition des étudiants plus de 175 000 logements dans 750 résidences universitaires en France. En outre, les Crous se mobilisent pour offrir une restauration de qualité et à petit prix à tous les étudiants avec leurs structures de restauration. Par ailleurs, avec leurs différents partenaires, les Crous accompagnent les initiatives étudiantes, proposent une action culturelle exigeante et mènent une politique volontariste pour dynamiser et animer les lieux de vie étudiante.

¹ Auquel s'ajoute le montant de référence initial, qui s'établit à 42€ ou 20€ par étudiant selon la nature de l'établissement d'enseignement supérieur.

Contact presse :
David Martinez

Tél : 01 71 22 97 20 / 06 88 05 52 79
Mel : david.martinez@crous.fr

CNOUS
60, boulevard du Lycée
72171 Vanves Cedex